



Bessans

Haute Maurienne Vanoise

Régie électrique

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE
ÉLECTRIQUE

31 octobre 2023 à 14h00

Présents : Victor PERSONNAZ, Françoise RENOU, Emmeline VIALLET, Marc VIENOT.

Excusés : Alain LUBOZ - donne procuration à Marc VIENOT ; Grégory PERSONNAZ, Jean-Claude TRACQ.

Invités : Jean-Loup TRILLAT, Julie ARNAUD

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Le conseil d'exploitation de la régie électrique de Bessans s'est réuni, suite à la convocation du 18 octobre 2023.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Informations sur Hydro Bessans, la microcentrale, la ligne HTA entre les Vincendières et la Goulaz.
- 2) Point sur l'exécution budgétaire 2023 et l'évolution de la trésorerie de la Régie.
- 3) Point sur les creuses pratiquées par la Régie sur les TRVe.
- 4) Point sur la demande de régularisation de Christian Tracq sur ses factures 2022.
- 5) Délibération sur la décision modificative budgétaire N° 1 pour prendre en compte l'avenant signé avec Electra sur la ligne HTA.
- 6) Délibération sur le projet de contrat de maintenance et d'exploitation entre la Régie électrique (fournisseur) et Hydro Bessans (client).
- 7) Délibération pour aligner les tarifs des prestations des GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) sur les recommandations de la CRE (Commission de

Régulation de l'Energie). Ces tarifs évoluent tous les 1ers août.

8) Délibération concernant le contrat avec la société « Cantoriel » concernant la gestion des paies

1. Informations sur Hydro Bessans, la microcentrale, la ligne HTA entre les Vincendières et la Goulaz.

- La ligne HTA entre les Vincendières et la Goulaz a été réceptionnée ; les réserves qui avaient été émises ont été levées le 3 octobre sur le lot BTP Gravier, et le 13 octobre pour le lot Electra.

Le chantier s'est bien déroulé, il n'y a pas de difficulté particulière à signaler. Les soldes à payer vont être adressés à la régie électrique d'ici peu.

- Les tests de fonctionnement devraient être réalisés sur la microcentrale à partir du 13 novembre, pour 2 semaines, si les conditions météorologiques le permettent. L'exploitation débutera ensuite ; sauf s'il s'avérait qu'il y ait un intérêt à attendre le printemps 2024, selon 2 paramètres :

- en termes de prix de vente du kWh.
Dominique CHOUTEAU (EDF-HYDRO BESSANS) doit en effet voir si les tarifs de revente seraient plus intéressants sur 2023 ou sur 2024. Selon cela, la décision sera prise. Cela a une importance car, dès le début de l'exploitation, les conditions de vente resteront (à peu près) les mêmes pour 20 ans.
- De plus, la garantie court dès la mise en service de la microcentrale ; il faut bien apprécier ce paramètre, par rapport à l'exploitation.

- Concernant Hydro Bessans : l'Apport sur Compte Courant de 500 000€ (dont 300 000€ à verser par la Régie électrique) sera demandé en décembre 2023. L'emprunt sera contracté sur 2 fois 7 ans, au taux de ~5%. Chaque année, pendant 14 ans, HydroBessans remboursera une part de capital et les intérêts. Le début du remboursement ne démarrera qu'après l'exploitation lancée.

Pour mémoire l'Apport sur Compte Courant précédent, de 180 000 € sera remboursé en une seule fois (*in fine*) au bout des 14 années

- Une convention de raccordement a été signée entre la Régie-Hydro Bessans et Enedis le 15/06/2022.

Hydro Bessans a payé 24 261,56 €, à la Régie électrique, de participation à la quote-part perçue pour la microcentrale en 2022 sur le SRRREnR Auvergne-Rhône-Alpes.

En tant que Gestion de Réseau de Distribution, la Régie électrique n'a pas qu'un rôle d'intermédiaire sur cette quote-part. Elle doit la reverser à RTE (57.30 % via un appel de fond), ENEDIS (42.47% via un appel de fond) et ESS (Seysssel) (0.23 % via un appel de fond).

Le versement n'a pas abouti en 2022, et nous sommes actuellement dans l'attente des appels de fond de la part de ces 3 entités.

2. Point sur l'exécution budgétaire 2023 et l'évolution de la trésorerie de la Régie.

Exécution budgétaire au 30/10/2023

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Budget	Réalisé	Recettes	Budget	Réalisé
Charges courantes	1 309 750	721 409	Amortissement subv.	4 262	4 262
Charges de personnel	182 500	121 001	Produit services	1 183 458	887 708
Dépenses imprévues	10 000	0	Produits gestion		27 803
Dotation aux amort.	63 517	63 517	Autres produits financiers	80 000	2 016
Autres charges courantes	3 803	3 274			
Charges exceptionnelles	6 000	3 114			
Provisions	400	0			
Sous-total	1 575 970	912 316	Sous-total	1 267 720	921 789
Virement à l'investissement	415 830		Report N-1	724 080	
Total	1 991 800	912 316	Total	1 991 800	921 789

INVESTISSEMENTS :

Dépenses	Budget	Réalisé	Recettes	Budget	Réalisé
Amortissement subv.	4 262	4 262	Dotation aux amort.	63 517	63 517
Quote-part HB pour ENEDIS	24 262	0	Ligne HTA Vincendières Goulaz	180 000	0
ACC pour HB	300 000	0	Rembsrt	69 448	0
Courant (Info, coffrets...)	36 000	1 508			
Compteurs Linky	120 000	29 993	Sous-total	312 965	63 517
Ligne HTA Vincendières Goulaz	340 000	287 503			
Opérations diverses	25 361	913	Report N-1	171 089	
Dépenses imprévues	50 000	0	Virement du fonctionnement	415 830	
Total	899 885	324 179	Total	899 885	63 517

Evolution de la Trésorerie de novembre 23 à mai 2024



3. Point sur les heures creuses pratiquées par la Régie sur les TRVe.

Achat d'électricité à EDF au Tarif de Cession par la Régie électrique

€/kWh	S2 2023
Pointe	0,3005 €
HP hiver	0,2176 €
HC hiver	0,1170 €
HP été	0,1023 €
HC été	0,0371 €

	Octobre		Novembre		Décembre à février		Mars		Avril	
	Lun-Sam	Dim	Lun-Sam	Dim	Lun-Sam	Dim	Lun-Sam	Dim	Lun-Sam	Dim
23:00										
00:00										
01:00										
02:00										
03:00										
04:00										
05:00										
06:00										
07:00										
08:00										
09:00										
10:00										
11:00										
12:00										
13:00										
14:00										
15:00										
16:00										
17:00										
18:00										
19:00										
20:00										
21:00										
22:00										

- Les heures de pointe sont données la veille par EDF ; la régie achète l'électricité plus chère qu'elle ne la revend, donc est perdante.
- Les heures creuses sont limitées à 8h par jour, sur différents créneaux (A, B, D) ; le créneau D correspond à 23h00-7h00, et il serait bon que la régie électrique applique ce créneau.
→ Il faudrait étudier l'option de basculer tous les abonnés sous le même créneau, pour l'uniformisation des pratiques ; cette option va être discutée avec Christophe LOMBARD.
Ce dernier a indiqué que depuis la création des heures creuses, les abonnés sont dans le créneau D ; seuls ceux qui l'ont demandé ont un créneau E : 12h30-14h30 et 1h30-7h30.
Ce sont d'ailleurs les 2 seuls tarifs que propose la régie.
→ Il serait opportun de ne plus accepter de nouvelles demandes au tarif E, afin

d'aligner les plages des heures creuses de TRVe sur les plages des heures creuses des tarifs de cession.

TRVe en €/kWh	S2 2023	S2 2023 (-15%)
Tarif unique	0,1887 €	0,1604 €
HP	0,2040 €	0,1734 €
HC	0,1513 €	0,1286 €

4. Point sur la demande de régularisation de Christian Tracq sur ses factures 2022.

Il a été décidé lors du dernier conseil de régie de regarder quelles étaient les consommations de M. TRACQ sur 2023, afin de réajuster les factures de 2023 selon ce retour d'expérience. M. TRACQ s'est rapproché de M. le Maire, qui l'en a informé.

5. Délibération sur la décision modificative budgétaire N° 1 pour prendre en compte l'avenant signé avec Electra sur la ligne HTA.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
OPE 59 Ligne HTA D 215314 Réseau de distribution		24 000,00 €		
OPE 60 Opé diverses D 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	24 000,00 €			
TOTAL GENERAL	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €

L'augmentation de crédit prend, aussi, en compte, les augmentations de prix sur les transformateurs.

Marc VIENOT propose de procéder à la modification du budget de dépenses comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

→ **Vote à l'unanimité des 5 voix, la décision est adoptée.**

6. Délibération sur le projet de contrat de maintenance et d'exploitation entre la Régie électrique (fournisseur) et Hydro Bessans (client).

Un contrat de maintenance et d'exploitation de la microcentrale a été proposé entre Hydro Bessans et EDF. La signature entre les 2 parties devrait se faire fin novembre.

Jérémy TRACQ signera au nom de la commune, Alain LUBOZ pour la Régie électrique. Le premier contrat démarrerait fin novembre, pour une durée de 12 mois ; il prévoit un support EDF la première année au moins (pour un montant de 15 000€). Après un an de retour d'expérience, le contrat sera réajusté au besoin.

La régie électrique effectuerait la maintenance de base, et ferait appel à des entreprises extérieures spécialistes pour les opérations de maintenance plus poussées (le coût reste inconnu à date, mais devra rester inférieur à 15 000€ HT), via un contrat de support expert. Un support expert interviendrait hors des horaires des agents de la régie (entre 18h00 et 8h00 en semaine, samedi, dimanche, jours fériés et pendant les vacances de Christophe LOMBARD).

Le contrat comprend un montant forfaitaire de 35 000€ HT + la facturation du temps passé sur les incidents de plus de 2 heures ; le coût de revient, en ressources humaines, est estimé à 16 000€.

Objet	Engagement
Visites minimales hebdomadaires	1 visite minimum
Délai Maximal d'Intervention sur incident avec pertes de production significatives (du 01/05 au 31/08)	- Délai d'intervention : dans les 24h - Jours d'intervention : 7j/7
Délai Maximal d'Intervention sur incident sans risque sûreté ou production significative (du 01/09 au 30/04)	- Délai d'intervention : dans les 24h en jours ouvrés - Jours d'intervention : 5j/7

3 000€ HT sont prévus pour l'achat de petites fournitures. ; si les factures dépassent ce montant, un remboursement se fera sur présentation de justificatifs.

La Régie prendra à sa charge l'achat du matériel pour accéder à la microcentrale (ski de rando, sacs ABS, arva-pelle-sonde notamment), pour un budget prévisionnel de 1300€ HT / an.

Ces principes ont été validés par la Trésorerie Publique ; la régie reste pour le moment en attente du retour de Groupama concernant les possibilités d'assurance.

À noter que le plan de maintenance et les consignes sont fournis par EDF

→ **Vote à l'unanimité des 5 voix, la décision est adoptée.**

7. Délibération pour aligner les tarifs des prestations des GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution) sur les recommandations de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

→ Ces tarifs évoluent tous les 1ers août.

Comme tous les 1^{ers} août, la CRE a mis à jour les tarifs des prestations annexes des gestionnaires de réseaux de distribution

Il est proposé de s'aligner aux pratiques du syndicat Synergie Maurienne, à savoir les tarifs publiés au Journal Officiel -15%, sans être obligés de faire une nouvelle délibération à chaque changement, comme pour les TRVe.

Des différences tarifaires interviendraient pour les prestations techniques, selon que l'abonné ait ou non un compteur LINKY.

Pour ne pas pénaliser les personnes qui n'ont pas choisi de ne pas installer un compteur Linky, il est proposé l'ajout suivant (comme Synergie Maurienne) : « Lors d'un abonnement, changement de puissance souscrite (ou autre prestation nécessitant le déplacement de techniciens), l'abonné doit choisir entre accepter la pose immédiate d'un compteur Linky pour être facturé le tarif avantageux ou refuser cette pose et payer le tarif élevé. »

→ **Vote à l'unanimité des 5 voix, la décision est adoptée.**

- **Victor PERSONNAZ demande si les 5 régies de Haute-Maurienne vont se rapprocher en termes de pratiques et de fonctionnement.**
→ **il est répondu que oui, du même que cela reste « soutenable » pour les clients. Il demeure des difficultés pour avoir une vision commune des 5 communes support de régie; des discussions seront à mener, et des freins devront être levés pour ce faire.**
- **Il demande également quel pourcentage de compteurs sont encore relevés à la main sur Bessans ? Et quelle est la proportion de compteur LINKY sur le nombre total de compteur de Bessans ?**
La question a été posée à Christophe LOMBARD, qui indique qu'environ 20% des compteurs sont relevés manuellement actuellement. Une cinquantaine de compteurs LINKY ont quant à eux été installés.

8. Délibération concernant le contrat avec la société « Cantoriel » concernant la gestion des paies

La personne qui élabore les bulletins de paie des différentes régies de Haute-Maurienne (prestation passée avec le syndicat Synergie Maurienne) va partir en retraite, et la prestation ne pourra plus être assurée. À savoir que le syndicat Synergie est « déficitaire » à gérer les paies des régies.

Il a été décidé de passer un contrat entre différentes régies des Alpes (dont les régies de Haute Maurienne) et l'entreprise CANTORIEL pour effectuer cette prestation.

À noter que cette entreprise, basée sur Nantes, gère différentes grosses régies (de gestion de l'eau notamment) et connaît la gestion des agents IEG.

CANTORIEL est en train de développer un logiciel qui gèrera les paies et les déclarations conformes de chaque agent pour chaque régie ; une plateforme de gestion et de stockage des documents sera accessible à chaque agent.

La prestation CANTORIEL prévoit 2 demi-journées de formation des agents qui se serviront du logiciel.

La gestion des paies et suivis RH via CANTORIEL n'aura pas un coût plus élevé que la prestation payée actuellement à Synergie Maurienne.

- Coûts de mise en place et de formation : 4 085 €HT une seule fois.
- Coûts récurrents : 37 €HT / bulletin de paie.

→ **Vote à l'unanimité des 5 voix, la décision est adoptée.**

→ Pas d'autres questions.
La séance est levée à 15h30.

Le Vice-président de la Régie Electrique de Bessans,

Marc VIENOT